

Dijon, le 18 novembre 2025

## Déclaration Liminaire CLSSCT

(Commission Locale Sécurité, Santé et Condition de travail)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du CLSSCT,

La CFDT tient à souligner la prise en compte d'un ordre du jour intégrant, en partie, les points restés en suspens lors de la précédente commission.

Cependant, la CFDT constate que le nouvel ordre du jour, transmis jeudi en fin de journée après 17h30, comporte un nombre de points trop important pour permettre leur traitement complet dans les délais impartis. Comme lors du dernier CLSSCT et du CSAL de ce vendredi, il est très probable que nous ne parvenions pas à finaliser l'ensemble des sujets dans la journée.

À la suite d'un premier erratum, un second a été transmis vendredi soir après 17h. La CFDT ne prendra donc pas en compte ce dernier reçu aussi tardivement.

Par ailleurs, la CFDT déplore que ses observations et corrections transmises le 13/08/2025 n'apparaissent pas dans les procès-verbaux du 10/07 et 31/07.

S'agissant du nouveau point 4, relatif au plan d'actions RPS, la CFDT s'interroge sur la pertinence et l'ambition des actions proposées, qui ne nous paraissent pas à la hauteur des enjeux. Nous rappelons que, lors de la commission du 29 janvier, nous avions demandé qu'un point spécifique et unique soit consacré à ce sujet.

Concernant le point 10, la CFDT demande que les typologies d'accidents soient conformes à celles renseignées dans Gasper. Nous souhaitons également que le tableau transmis corresponde strictement aux périodes mentionnées dans l'ordre du jour.

Enfin, la CFDT souhaite signaler des difficultés rencontrées quant au respect des chantiers VNF sur les vélos routes et chemins de halage, difficultés imputables à des tiers aux services.

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants CFDT-VNF à la CLSSCT.

**La Cfdt est là pour vous informer, vous écouter,  
et vous défendre.**